

QUELQUES ELEMENTS DE L'ACTIVITE DE LA CAISSE EN 2005

Composition du Conseil d'administration (au 31 décembre 2005)

Membres

J. Bezemer (Suppléant : J.-P. Ruder)
E. Chiaveri (Suppléant : T. Lagrange)
R. Fischer (Suppléant : K. Banse)
J. Lahaye (Suppléant : vacant)
P. Levaux (Suppléant : F. Bello)
J.-P. Matheys (Suppléante : F. Ranjard)
S. Myers (Suppléant : F. Sonnemann)
A.J. Naudi (Suppléant : P. Geeraert)
I. Seis (Suppléant : G. de la Fuente)
M. Vitasse (Suppléant : G. Deroma)

Nommés par

Conseil du CERN
Directeur général du CERN
Directeur général de l'ESO
élu par les membres de la Caisse
Conseil du CERN
élu par les membres de la Caisse
élu par les membres de la Caisse
Directeur général du CERN
élu par les membres de la Caisse
Association du personnel du CERN

Observateur des bénéficiaires

J.-F. Barthélemy (Suppléant : F. Conseil d'administration en accord avec l'Association du personnel Wittgenstein)

Bureau de la présidence

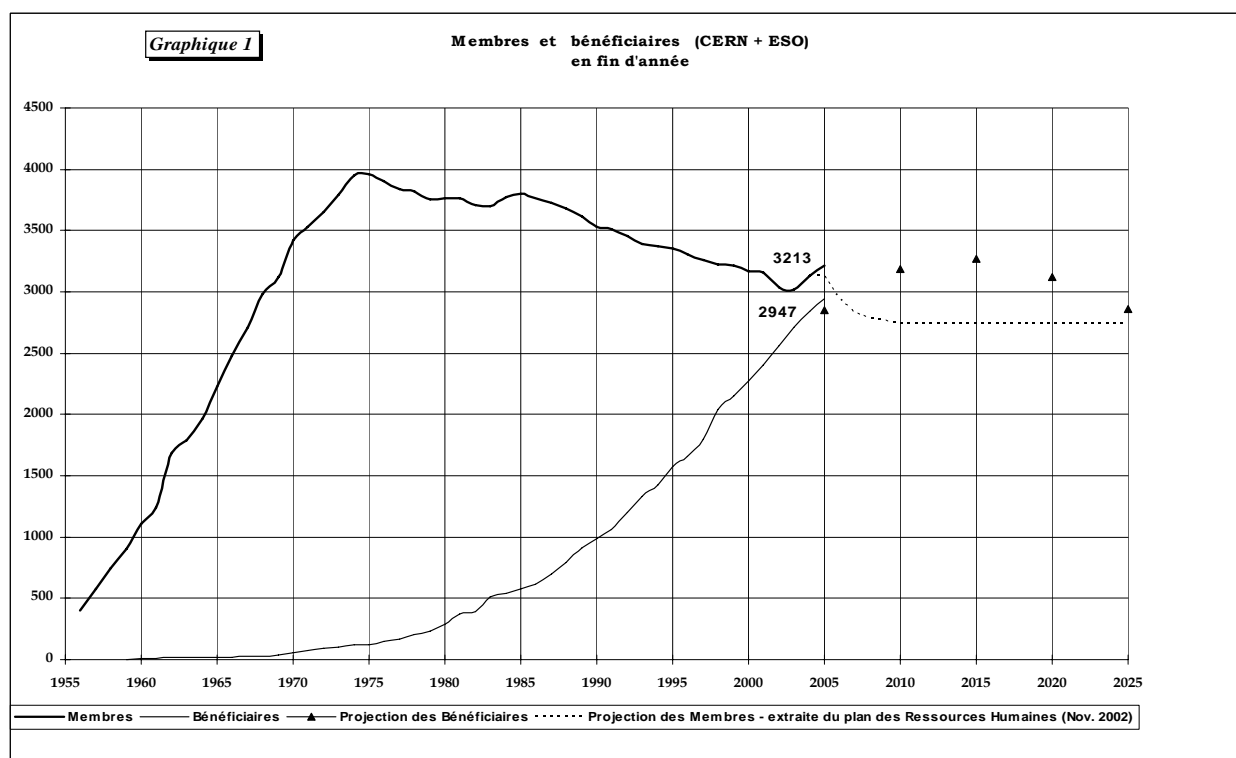
J. Bezemer, Président	nommé par le Conseil du CERN
J.-P. Matheys, Vice-président	" " "
A.J. Naudi, Vice-président	" " "

Administrateur : C. Cuénoud

nommé par le Conseil du CERN sur proposition du Conseil d'administration en accord avec le Directeur Général

Membres

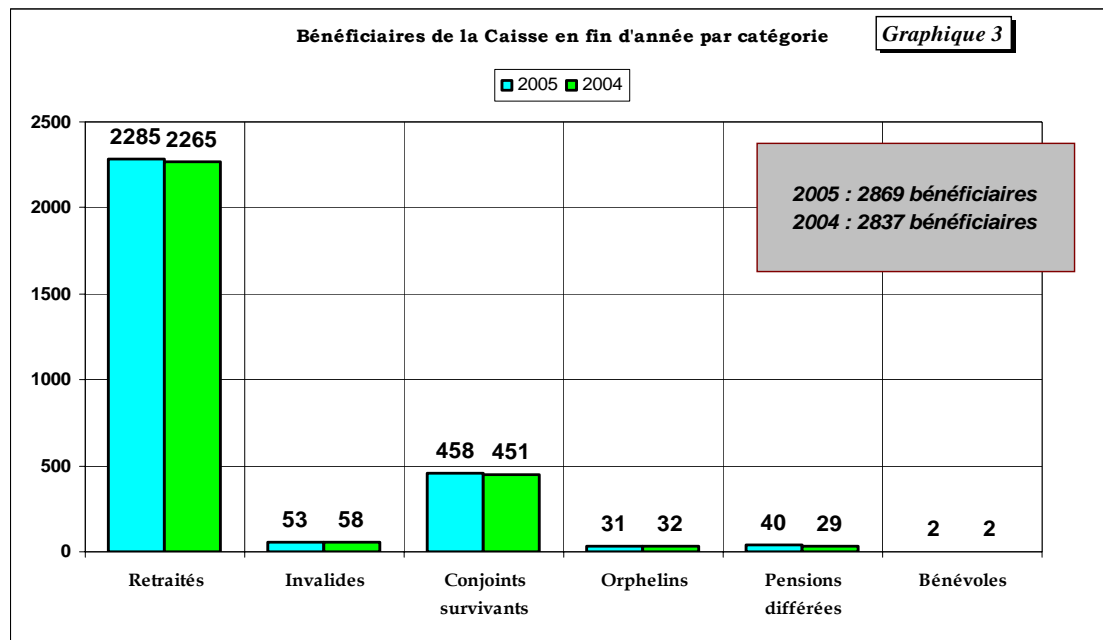
L'effectif des membres indiqué dans le graphique ci-dessous est celui des membres présents au 31 décembre 2005.



En 2005, le nombre des membres de la Caisse a augmenté de 79 unités (276 départs/355 arrivées), en raison principalement d'une progression tant des effectifs du CERN que ceux de l'ESO, pour se situer en fin d'année à 3213 membres. L'âge moyen des membres de la Caisse à fin 2005 était de 40 ans et 11 mois pour les femmes et de 42 ans et 11 mois pour les hommes.

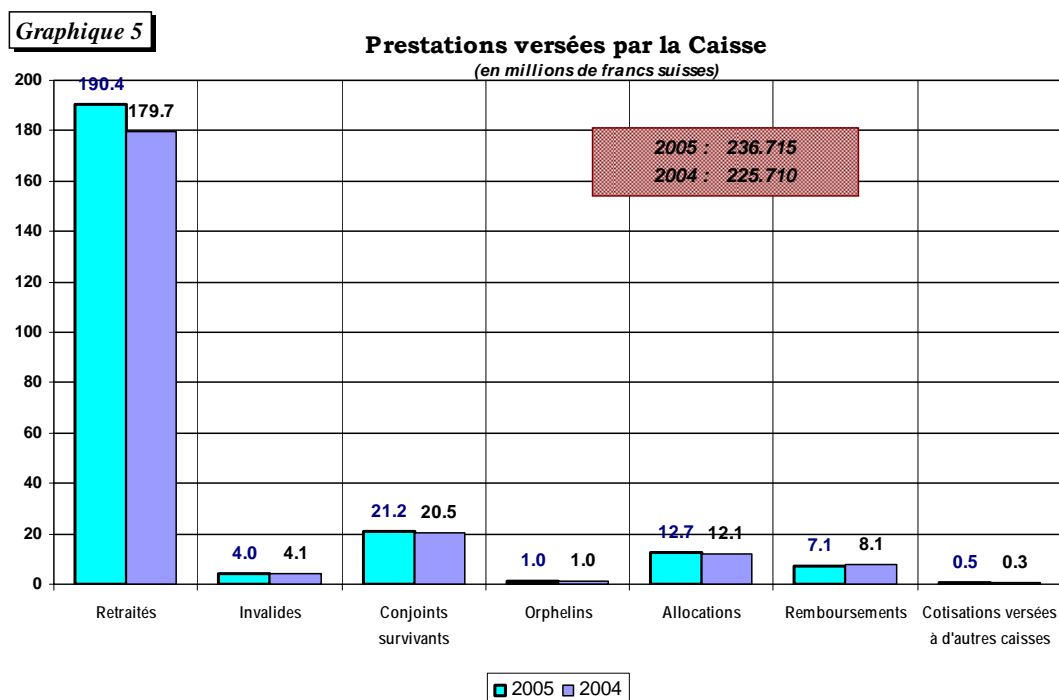
Bénéficiaires

Au cours de l'année 2005, l'effectif total des bénéficiaires est passé de 2837 à 2869. Le graphique ci-après donne la répartition des bénéficiaires par catégorie, à l'exclusion des participants au Programme de Retraite Progressive (PRP). L'âge moyen des bénéficiaires de pension de retraite à fin 2005 dépassait légèrement, pour la première fois, les 70 ans.



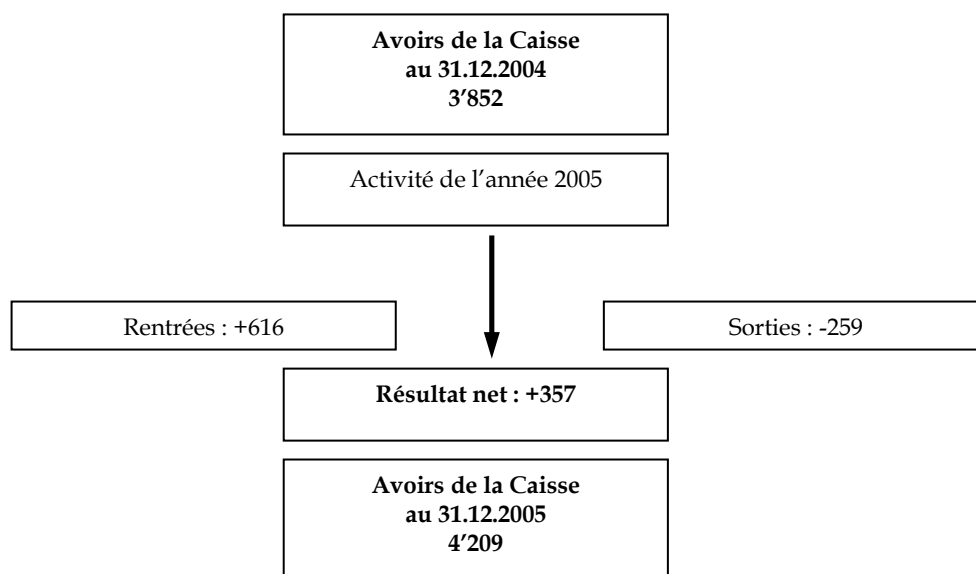
Evolution des prestations

Le graphique ci-dessous illustre les montants des différents types de prestations versées par la Caisse au cours de l'année considérée et, aux fins de comparaison, ceux de 2004. En chiffres absolus, l'augmentation totale est de 11,1 MCHF ou 5 % par rapport à l'année précédente, le montant total des prestations versées s'élevant à 236,8 MCHF, produisant un cash flow négatif de 111,9 MCHF entre contributions et prestations absorbé par le revenu des placements.



Situation financière

L'évolution globale de la situation financière de la Caisse au cours de l'année 2005 est présentée ci-après d'une manière très résumée. Notons que les mouvements comptables globaux de la Caisse, c'est-à-dire l'addition du résultat des placements au prix du marché en fin d'année, en tenant compte des rectifications de valeur, et du solde entre contributions et prestations, est 357 MCHF. Cette progression importante s'explique par des plus-values très positives sur toutes les classes d'actifs gérées par la Caisse qui ont conduit à une très bonne performance globale.

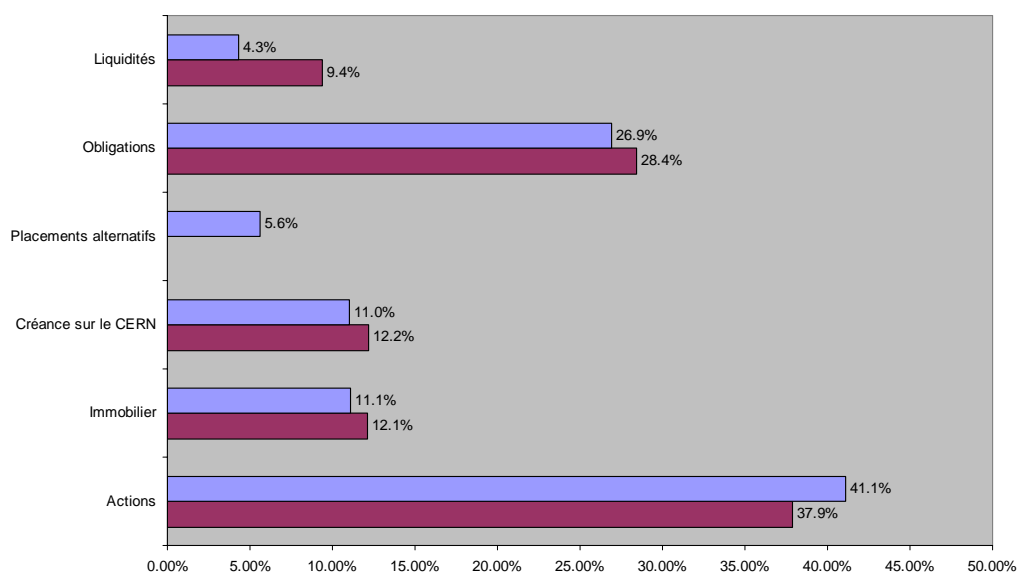


En millions de francs suisses (arrondis)

Répartition des avoirs

La répartition des investissements en différentes catégories de placement joue un rôle très important dans la gestion de la Caisse. La répartition des avoirs en pour cent pour l'année 2005 figure au graphique ci-dessous; à titre de comparaison, ce même graphique présente la situation à fin 2004. Rappelons qu'à chaque catégorie d'avoirs est associé un couple risque/rendement et que les études faites ont démontré que si la Caisse voulait atteindre son objectif de rendement à long terme, qui a été fixé selon les nouvelles hypothèses actuarielles à 5 %, elle devait, en moyenne, être investie à raison de 40 % en actions. L'augmentation de la part actions du portefeuille en 2005 est attribuable avant tout à un effet mécanique de reprise des marchés, mais elle a été accompagnée et amplifiée par des investissements ciblés sur les marchés asiatiques essentiellement. Notons qu'en 2005, la décision prise en octobre 2004 de retirer l'euro du programme de couverture monétaire a eu un effet bénéfique en 2005, en faisant augmenter les avoirs d'environ 13 MCHF.

Répartition des avoirs de la Caisse (au 31.12.2005)



Résultats de la Caisse de pensions en 2005

Avec une performance globale de + 12,4 %, la Caisse enregistre un excellent résultat qui permet à la Caisse de voir son taux de couverture s'améliorer sensiblement. Notons à titre de comparaison que la performance moyenne des caisses suisses a été de 13 % et que par conséquent le résultat de la Caisse est en ligne avec la moyenne des caisses suisses.

Alors qu'en 2004 le portefeuille des actions avait enregistré une performance de +7,7 %, la performance de cette classe d'actifs s'établit à +25,7 % en 2005. A titre indicatif, l'indice des actions internationales selon Morgan Stanley Capital International (MSCI Monde) s'est amélioré de 26,9 %. En ce qui concerne la part des avoirs investis en obligations, le résultat d'ensemble a été de 8,1 %, alors que l'indice de référence JP Morgan a eu une performance de + 8,3 %. A noter que le programme de couverture monétaire a enregistré un déficit de 77,5 MCHF dû essentiellement à la force du dollar US (+15,9 % contre le CHF) et, dans une moindre mesure, à celle de la livre sterling (+3,6 % contre le CHF). Le portefeuille immobilier a eu en 2005 une performance de 8,9 % par rapport à la valeur moyenne des biens. Dans ce secteur, les appréciations négatives dues à la situation aux Pays-Bas ont été compensées par un bilan positif dans les autres pays. Le rapport de la créance sur le CERN a été de 4,7 %. Durant l'année 2005, tous les grands marchés sans exception ont eu des performances positives. Ce fut tout particulièrement le cas des marchés asiatiques.

Situation actuarielle en caisse fermée

Comme le souligne l'actuaire dans son rapport joint au rapport annuel 2005 de la Caisse, il s'avère que « la cause essentielle de la détérioration de l'équilibre financier de la Caisse au début 2005 » était due à la décision du Conseil d'abaisser au 1^{er} janvier 2005 « d'un coup le taux d'intérêt technique de 1,0 % » avec pour résultat que « les engagements actuariels de la Caisse au début 2005 ont progressé de 373,4 MCHF ou de 9,3 %, avec pour conséquence une détérioration du déficit technique d'un montant équivalent. » L'actuaire poursuit, en soulignant que : « L'exercice 2005 a enregistré d'excellentes performances boursières et a vu le Conseil du CERN prendre un certain nombre de décisions susceptibles de consolider l'équilibre financier de la Caisse dans le futur. Ces deux aspects ont déjà contribué à améliorer de façon significative la situation de la Caisse à fin 2005, début 2006, puisque le degré de couverture a passé à 101,0 % au 1^{er} janvier 2006. » En effet, en tenant compte d'une part des nouvelles mesures d'assainissement telles qu'approuvées par le Conseil du CERN en décembre 2005 (CERN/FC/4993 CERN/2637), et notamment de la décision de s'appuyer sur une simulation adaptée au choix opéré par les titulaires actuels en ce qui concerne la proportion entre prise de valeur de transfert et pensions différées (recommandation no. 3), et d'autre part de la performance de la Caisse en 2005, le taux de couverture est en forte amélioration passant de 87,65 % au 1^{er} janvier 2005 à 101,0 % au 1^{er} janvier 2006. Par rapport au début de 2005, près de la moitié de la diminution du déficit technique peut être attribué à la performance historique exceptionnelle obtenue, ce qui correspond à 5,9 pp de réduction du déficit technique (ancienne méthode de calcul). Le reste (7,2 pp d'amélioration du taux de couverture) doit être attribué en particulier à la nouvelle méthode retenue pour la simulation de la prise de valeur de transfert.

Avec un taux de couverture de 100 %, la capacité de risque de la Caisse (c'est-à-dire avant tout la possibilité d'aller chercher de la performance dans les actions) s'est améliorée, mais reste insuffisante. Dans les circonstances actuelles, seul un taux de couverture de l'ordre de 120 % offrirait le coussin de sécurité propre à absorber les fluctuations du marché dans des conditions optimales, compte tenu en particulier du taux technique retenu (4,5 %). Sur les 49 ans d'existence de la Caisse, les résultats des trois dernières années après trois années particulièrement difficiles ne modifient pas substantiellement la performance à long terme. Il convient de relever que le taux de rendement de 5 % fixé dans les hypothèses techniques adoptées par le Conseil à fin 2005 suite à la baisse importante du taux de rémunération des capitaux depuis 2000, n'est que légèrement dépassé.

Conclusions

Sans mesures d'accompagnement structurelles, le taux de couverture serait resté durablement en dessous de 100 %, ce qui ne correspondait pas à la volonté du Conseil d'administration de maintenir une Caisse en capitalisation intégrale. C'est pourquoi, sur sa recommandation, le Conseil du CERN a approuvé fin 2005 des changements dans les paramètres actuariels ainsi qu'un paquet de mesures visant à rétablir l'équilibre à long terme de la Caisse. Même si l'effet de ces mesures combiné à l'excellente performance 2005 a permis une amélioration sensible de la situation présente de la Caisse, il convient de garder à l'esprit que celle-ci n'est pas à l'abri de chutes marquées des marchés financiers, ceci d'autant plus qu'elle ne dispose d'aucune marge de couverture. Par conséquent, il serait hâtif d'en déduire que la Caisse a surmonté toutes ses difficultés. D'ailleurs, le Conseil du CERN a insisté sur un réexamen global des dispositions statutaires, sur une comparaison de la Caisse avec d'autres caisses de pensions européennes et sur la nécessité d'avoir une étude actuarielle triennale complète en caisse ouverte dans le courant 2007, ceci afin d'être en position d'examiner tous les effets des mesures adoptées et de réexaminer la situation générale de la Caisse au plan de ses engagements.

Les graphiques et les données ci-dessus sont tirés du rapport annuel 2005 de la Caisse de pensions (CERN/2670-CERN/FC/5045), disponible dans les secrétariats de département pour les membres ou auprès de l'Administration de la Caisse (tél. 022 767 91 94) pour les bénéficiaires. Le rapport annuel contient des informations détaillées sur toutes les facettes de l'activité de la Caisse, que ce soit en matière de placements mobiliers ou immobiliers ou en matière d'évolution de la situation des membres et bénéficiaires ou encore sur les principaux sujets traités et sur le travail effectué par les organes de la Caisse. Si les questions touchant votre caisse de pensions vous intéressent, nous vous engageons vivement à lire le rapport annuel ou à consulter le site Web de la Caisse (<http://cern.ch/Pensions>) et à participer à l'Assemblée générale annuelle dont l'ordre du jour figure ci-dessus.